

20241210 Rue89 Lyon

<https://www.rue89lyon.fr/2024/12/10/a-lyon-sans-abri-ecole-gilibert-prises-en-charge-31-mars/>

À Lyon, les familles sans-abri de l'école Gilibert prises en charge jusqu'au 31 mars

Depuis le 21 novembre, des familles sans-abri de la place Carnot avaient trouvé refuge dans l'ancienne école Gilibert (Lyon 2^e). La Ville a annoncé décaler leur départ, initialement prévu le 15 décembre, à la fin de la trêve hivernale et poursuivre leur mise à l'abri.

Rue89Lyon



Les habitants du campement Carnot ont quitté les lieux, le jeudi 21 novembre. Photo : PL/Rue89Lyon.

Lire plus tard

C'est un *imbroglio* qui avait marqué le début du marché de Noël, place Carnot (Lyon 2^e). Des familles sans-abri, qui vivaient sous les voûtes de la gare Perrache, craignaient d'être expulsées par la police avec l'arrivée du marché de Noël. Elles avaient décidé de quitter leurs habitats de fortune, jeudi 21 novembre au soir, pour trouver refuge dans l'ancienne école Gilibert, vide. Une situation qui avait suscité l'agacement des collectivités, affirmant qu'aucune expulsion n'était prévue.

Visiblement, les collectifs et la Ville de Lyon se sont réconciliés et ont trouvé un accord. Ce mardi 10 décembre, la municipalité a annoncé prolonger la mise à l'abri des 76 personnes du campement « jusqu'à la fin de la trêve hivernale. »

À lire sur Rue89Lyon

- [Marché de Noël à Lyon : imbroglio autour de l'expulsion de familles sans-abri](#)
- [Pour la fête des Lumières, près de 400 enfants dorment à la rue dans la métropole de Lyon](#)

À Lyon, un répit pour des sans-abri, quand le thermomètre flirte avec le 0°

Par communiqué, l'exécutif explique avoir pris cette décision « en accord avec la direction de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon » alors que les températures dans la ville ne dépassent pas les 0 degrés. Les étudiants en art devaient y effectuer une résidence début

2025, avant que l'école ne se transforme en bains douches (d'ici à 2027). Les sans-abri bénéficient donc d'un répit jusqu'au 31 mars.

« Après cette date, les occupants et les collectifs devront libérer le site afin de permettre des travaux préalables pour les pratiques artistiques amateurs de l'ENSBAL à la rentrée 2025-2026 », indique la Ville.

Elle souligne également assurer le « suivi de la situation sur place », en prenant en charge la sécurisation du site, la fourniture d'eau, l'électricité et le chauffage. « Des démarches auprès de la préfecture afin de trouver des solutions » ont également été prises. Une manière de rappeler que la compétence d'hébergement d'urgence n'est pas de son ressort, mais de celui de l'État...